INFO NEGO

L'indépendance qui nous rassemble

fo-lcl.fr

Négociation salariale :

l'enveloppe se dissout (et 10 sous c'est pas cher)

Le 23 novembre, s'est tenue la dernière réunion de négociation concernant les mesures salariales pour 2017. Au moment où, selon certains acteurs politiques, le prix des pains au chocolat est en chute libre, visiblement l'enveloppe dédiée à la rémunération des CLP suit le même chemin.

8,7 millions

C'est le montant dévolu aux mesures 2017, distribué uniquement en **mesures individuelles** :

- 40% en janvier
- 40% en juillet
- 20% de septembre à décembre

Un *« point d'attention »* sera porté aux métiers des réseaux (14 métiers), du conseiller d'accueil au chargé d'affaires entreprises, sans oublier l'ensemble des conseillers, DA, RA …

Autres mesures

Aucunes mesures périphériques cette année, elles se sont envolées.

Égalité professionnelle

La direction propose une enveloppe dédiée, hors mesures salariales, de 300.000 €.

La négo en quelques chiffres

12 millions : c'était le montant de l'enveloppe de mesures salariales de l'année dernière. Cela représente une baisse d'environ **30%**. Fin 2014 (pour l'année 2015), le montant de l'enveloppe s'élevait à **20 millions d'€** environ, dont la moitié était destinée **à une mesure générale.**

600 € : c'est le montant minimum que vous percevrez, si mesure il y a,. Mais, comme elle est individuelle, ce sera toujours un peu à la tête du client …

La pensée du jour

Selon la direction : *« les points d'attention sur certains métiers correspondent à une politique volontariste de LCL pour rattraper le marché ».*

Pour ***FO LCL***, avec des enveloppes salariales aussi minces, le marché a quelques tours de piste d'avance sur nous. On ne va pas le rattraper tout de suite.

Délégation Nationale *FO* LCL B.C. 500 - 04
39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75

Les demandes de FO LCL

FO LCL a demandé tout au long de cette négociation :

- une mesure générale pour tous de 1.500 € quelle qu'en soit la forme (supplément d'intéressement par exemple)
- le passage en classification D pour celles et ceux qui se situent en dessous
- la revalorisation de tous les minima et le rétablissement des minima de changement d'échelon intra catégorie cadre
- le passage cadre pour les conseillers privés, pros, RA privés et pros et les DA
- pour les cadres de + de 50 ans, une RBA minimale au moins au niveau du plafond de la sécurité sociale (3.218 € / mois pour 2016)
- une enveloppe égalité professionnelle d'au moins 600.000 €.

Et en mesures annexes

- la revalorisation des indemnités d'équipe d'appui / maintenance dédiée et la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant
- des indemnités de crèche et garde défiscalisées et non chargées

La phrase du jour

Selon la direction : *« LCL ne sera jamais le mieux-disant en matière de rémunération. Il y a d'autres sujets de reconnaissance, tels que la formation… »*

FO LCL déplore que LCL se cantonne à n'être jamais le mieux-disant en matière de salaires. Pourquoi ne pas être ambitieux sur ce sujet ? De plus, on préfèrerait ne pas rester lanterne rouge. Quant aux autres sujets de reconnaissance, certes, il y a la formation, la carrière, la qualité de vie au travail … mais enfin ça ne paie pas toutes les factures.

De plus, c'est le même discours **depuis 2012***. Prisunic existait - il encore ?

* voir flash négo salariale de novembre 2012 sur fo-lcl.fr. Tapez NAOE dans le moteur de recherche

Dernière minute ! Devant le manque d'enthousiasme général, ,la direction a finalement proposé une cinquième et ultime séance de négociation le 7 décembre 2016. @ suivre donc.